

RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS FINANCIER ET DE L'AUDITEUR EXTERNE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Ville de Granby au 31 décembre 2024 et du rapport de l'auditeur externe.

1- ÉTATS FINANCIERS 2024 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Dans les grandes lignes, le rapport de l'auditeur indépendant montre les faits saillants suivants :

REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

Les revenus totaux pour l'année 2024 ont été de 140,2 millions \$ alors que les dépenses totales se sont élevées à 126,1 millions \$. Après les affectations et le financement à long terme des activités financières, la Ville a réalisé un excédent de 14,1 millions \$.

Nos revenus ont dépassé de 10,5 millions \$ le budget prévu, ce qui représente une hausse de 8,1 %. Cette hausse est principalement due à des revenus supplémentaires des droits de mutation pour un montant de 4,9 millions \$, des revenus de taxes et des tarifications pour 1,8 million \$, des ventes de terrains pour 1,1 million \$, des revenus de transferts pour 1,8 million \$, ainsi que divers autres revenus pour 0,9 million \$.

Nos dépenses ont été inférieures de 3,6 millions \$, soit une baisse de 2,8 % du budget initial. Ces économies de coût sont constituées de plusieurs dépenses dans les différentes de fonctions ministérielles.

EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

Les excédents accumulés au 31 décembre 2024 s'élevaient à 30 millions \$, soit 13,1 millions \$ en excédent affecté et 16,9 millions \$ en excédent non affecté.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport de l'auditeur indépendant certifie que ces états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Granby au 31 décembre 2024 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. À l'exception d'une opinion avec réserve dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Ville n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

2- PROGRAMME TRIENNAL – RÉALISATIONS 2024

RÉALISATIONS 2024

Des projets d'immobilisations de 40,9 millions \$ ont été réalisés en 2024.

Dans les réalisations, parlons des différentes réfections des infrastructures de rues, des investissements dans des machineries et équipements et dans nos usines.

3- DETTE À LONG TERME

La dette respecte en tout point le cadre financier établi.